

Division des ressources financières et matérielles Direction des services administratifs et du greffe 777, boul. Marcel-Laurin Montréal (Québec) H4M 2M7	AVIS PUBLIC D'APPEL D'OFFRES	Appel d'offres public N° 19-026 Exécution de travaux 14_cahier_charges_20190730
--	---	--

Avis public d'Appel d'offres

VILLE DE MONTRÉAL

Division des ressources matérielles
Direction des Services administratifs et du greffe

Des soumissions, sont demandées et devront être reçues, avant **11 h 00**, à la date ci-dessous, dans les locaux du Bureau du citoyen de l'Arrondissement de Saint-Laurent, 777 boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, Québec, H4M 2M7 pour :

- Catégorie :** Travaux de construction
- Appel d'offres :** 19-026
- Titre de l'appel d'offres :** Mise aux normes d'un éclairage de sentier au DEL dans les parcs Harris et L'Archevêque dans l'arrondissement de Saint-Laurent
- Date d'ouverture :** Mercredi 25 septembre 2019
- Dépôt de garantie :** 10 % de la valeur de la soumission
- Renseignements :** Pour toute question s'adresser à : *saint-laurent.soumissions@ville.montreal.qc.ca*
- Documents :** Les documents relatifs à cet appel d'offres seront disponibles à compter du vendredi 23 août 2019
- Visite supervisée des lieux :** N/A. ou Oui, obligatoire :
Si la visite supervisée des lieux est obligatoire, la date limite pour prendre rendez-vous est le à , à l'adresse courriel suivante : Les visites auront lieu :

Les personnes et les entreprises intéressées par ce contrat peuvent se procurer les documents de soumission en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (SÉAO) en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600, ou en consultant le site Web www.seao.ca. Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SÉAO.

Chaque soumission doit être placée dans une enveloppe cachetée et portant l'identification fournie en annexe du document d'appel d'offres.

Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement dans les locaux de la Direction du greffe à la Mairie d'arrondissement de Saint-Laurent, immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception.

La Ville de Montréal ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelques natures que ce soit envers le ou les soumissionnaires.

Fait à Montréal, le 23 août 2019

Le secrétaire du Conseil d'Arrondissement,
Benoit Turenne

Arrondissement de Saint-Laurent